

Règlement de la Fête Médiévale de Mehun-sur-Yèvre 2023

Document à conserver, ne pas nous le retourner

Etapes pour candidater et règlement :

Dès à présent : Pour candidater à la Fête Médiévale de Mehun-sur-Yèvre, l'exposant devra remplir et retourner la fiche de renseignements **Par la suite**, le comité organisateur examinera sa candidature et si la réponse est positive, l'exposant enverra l'acompte équivalent à 50 % du montant de l'emplacement, pour confirmer son inscription. Le tarif reste le même depuis 2016, à savoir : 20 € du mètre linéaire pour les deux jours.

Mètre linéaire	1 m	2 m	3 m	4 m	5 m	6 m	7m
Tarif pour 2 jours	20 €	40 €	60 €	80 €	100 €	120 €	140 €
Acompte de 50% à régler suite validation candidature	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €
Solde de 50% à régler pendant la fête médiévale	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €

Si vous choisissez de payer par chèque, il faudra l'établir à l'ordre du **Trésor Public**. Pour éviter les désistements de dernière minute trop nombreux à chaque édition, l'acompte ne sera reversé qu'en cas de raison d'annulation de dernière minute justifiée.

Le matin du samedi 8 juillet : L'exposant payera le solde du règlement de l'emplacement, soit les 50% restant, auprès de notre agent ASVP. Ce paiement des emplacements participe à l'animation sur le site pendant la fête médiévale. Merci de préparer votre chèque ou espèces pour faciliter ce paiement.

Déroulement :

La fête Médiévale de Mehun-sur-Yèvre aura lieu les **8 et 9 juillet 2023**.

Toutes les normes sanitaires nécessaires seront mises en place pour un bon déroulement de notre Fête Médiévale. Nous vous demandons également de veiller au bon respect des gestes barrières sur votre stand.

Un plan pour vous rendre aux parkings et les explications d'organisation vous seront envoyés ultérieurement.

- **Samedi :** Arrivée et installation des participants dès 7h. Aucun véhicule ne restera stationné sur le site. Un parking est mis à disposition des participants. Le marché ouvre à 10h et **se poursuit en nocturne durant le spectacle**. Le site est surveillé la nuit.
- **Dimanche :** Le marché se déroulera de 9h à 19h. **Pas de démontage avant 19h**, ni durant les créneaux d'ouverture au public.
- Vous vous engagez à respecter ces horaires d'ouverture au public, ainsi qu'à maintenir votre présence sur les deux jours.
- L'entrée sur le site reste gratuite pour le public pour favoriser les achats sur vos stands.

Réglementation :

- Votre stand devra être en accord avec l'esprit du Moyen Âge : **toute personne figurant ou travaillant sur un stand devra être impérativement costumée** et présente aux heures d'ouverture pour le respect de la manifestation et du public.
- Toute démarche de vente ou de promotion ne pourra être réalisée que sur votre stand.
- Seuls les produits référencés dans la fiche d'inscription seront autorisés à être présentés sur votre stand.
- Vous devez être en règle avec la législation régissant les droits de vente sur les marchés, ainsi qu'en cas de dégustation/vente, en rapport avec chaque corporation.

Equipement et emplacements :

- Aucun emplacement à l'intérieur ne sera proposé. Les emplacements ne seront proposés qu'en extérieur. A vous de prévoir barnum décoré pour vous mettre à l'abri de la pluie ou du soleil.
- Vous vous engagez à accepter l'emplacement qui vous sera donné lors de votre arrivée.
- Des branchements électriques seront disponibles. Prévoir d'amener votre rallonge.
- Le camping municipal est ouvert gratuitement aux exposants dans la nuit du samedi au dimanche sur réservation anticipée en le mentionnant sur la fiche d'inscription.

Le retour de votre fiche de candidature signée vous engage au respect de ce règlement.